Accusé de réception en préfecture
092-451576656-20261014-CA542026-DE
Reçu le 16/10/2026

Vallée Sud
HABITAT
Grand Paris

N° CA-54/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Le 14 octobre 2026 à 15h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 02 octobre 2026, se sont réunis en salle du 9ème étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI (à partir du point n°2), Christophe RENDU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Christine QUILLERY à Sandrine DANDRE, Véronique DE LA TOUANNE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Jacqueline MINASSIAN.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Etaient absents avec voix délibérative : Michel VENEAU, Administrateur représentant les *collecteurs en cours de désignation par Action Logement Services.*

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Claire GERAUD, Responsable Contrats d'exploitation / Maintenance ; Thibaut COZ, CELLANCE.

Objet : Mise en place d'une ligne de crédit long terme de 3 000 000 €.

N°CA-54/2026

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Objet : Mise en place d'une ligne de crédit long terme de 3 000 000 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Habitation et de la Construction,
Vu le passage en comptabilité commerciale à compter du 1er janvier 2006,
Considérant qu'il apparait nécessaire de mettre en place un crédit long terme afin de faire face aux futurs financements de nos opérations et selon nos besoins.
Vu qu'une demande de consultation a été faite auprès du Crédit Agricole, fixant une réponse au plus vite en raison du contexte particulier actuel.
Considérant que l'analyse de l'offre permet de répondre à nos besoins,
Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :
Approuve l'ouverture d'une ligne de crédit long terme auprès de la Banque Crédit Agricole.

Article 2 :
Autorise la Directrice Générale à signer la ligne de crédit long terme de la banque Crédit Agricole d'un montant de 3 000 000 € selon l'offre reçue le 6 octobre 2026, soit 15 ans basé sur le livret A + 1.00 % ou 20 ans basé sur le livret A + 1.05%, sans garantie de la ville. Cette proposition a déjà fait l'objet d'un accord par leur comité d'engagements.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du
Territoire Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Reçue en Préfecture le 16 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale